

PROCES-VERBAL de la réunion du bureau syndical du 13 mai 2024 à 9h00

Etaient Présents :

JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean	Saint André le Puy
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
PERCET Serge	Montrond les Bains

Secrétaire élu(e) pour la session

Christophe JAY

Le quorum (plus de la moitié des 7 membres du Bureau syndical), étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

1. Réhabilitation des ouvrages d'eau potable du syndicat- Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises pour le réservoir Le Château
2. Travaux dans le cadre de l'Interconnexion d'alimentation en eau potable par le SIEMLY - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

INFORMATIONS DIVERSES

3. Courriel de l'ARS -Etude de zonage et schéma de gestion des eaux pluviales de la commune de Saint André le Puy
4. Loire Forez agglomération - Augmentation du tarif 2024
5. Point sur le recrutement du chargé de mission Captage Grenelles

1. BS 24-05-01- Réhabilitation des ouvrages d'eau potable du syndicat- Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises pour le réservoir Le Château

Monsieur le Président rappelle l'accord cadre de prestations intellectuelles à émission de bons de commande pour les opérations de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages eau potable du syndicat signé entre l'entreprise SAFEGE et le SIVAP.

Monsieur le Président présente le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la réhabilitation du réservoir Le Château.

Seuls les travaux suivants font l'objet de la présente consultation, à savoir notamment :

- Les travaux préliminaires
- Les travaux de terrassement et de remblaiement
- Les travaux de maçonnerie et de béton armé
- Les travaux de l'étanchéité intérieure de la cuve
- Les travaux de l'intérieur de la station de reprise
- Les travaux de façade et de toiture
- Les travaux d'équipements hydrauliques et de métallerie
- Les travaux d'équipements électriques
- Les travaux d'aménagement des abords

Le récapitulatif estimatif des travaux est le suivant :

Réhabilitation des travaux :	158 785.00 €
Mise en sécurité du personnel :	67 750.00 €
Lutte contre la vulnérabilité :	31 780.00 €

Total travaux : 258 315.00 €

Le récapitulatif estimatif du programme est le suivant :

MONTANT DES TRAVAUX.....	258 315.00 €
MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE	20 700,00 €
DIAGNOSTIC GENIE CIVIL	3 200,00 €
DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB	750,00 €
RELEVES TOPOGRAPHIQUES	575,00 €
BORNAGES	1 192,00 €
COORDONNATEUR SPS	2 601.00 €
CONTINUITES DE SERVICE	0,00 €
REMPLISSAGES DES CUVES (1 M/JOUR)	0,00 €
ACQUISITIONS FONCIERES	5 000,00 €
BRANCHEMENTS ELECTRIQUES	5 000,00 €

MONTANT TOTAL H.T. DES HONORAIRES ET DIVERS 297 333.00 €

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau SAFEGE le 27 août 2021 sur un taux de rémunération de 6.10% soit un montant arrêté de 20 700 €.

Le dossier de consultation des entreprises est soumis à l'avis des membres du bureau syndical.

Où et délibéré, les membres du bureau syndical, à l'unanimité :

- ☼ Approuvent le Dossier de Consultation des Entreprises, tel qu'annexé, et le montant estimatif des travaux et des frais tels que présentés ci-dessus,
- ☼ Disent que des crédits sont prévus au budget Eau 2024,
- ☼ Chargent M. le Président à lancer la consultation, dans le cadre de la procédure « MAPA », article 2120 du code de la commande publique,
- ☼ Sollicitent les aides du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- ☼ Autorisent M. le Président à signer le marché à intervenir ainsi que tout document s'y référant.

2. BS 24-05-02 Travaux sur les vannes de régulation dans le cadre de l'interconnexion d'alimentation en eau potable par le SIEMLY - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le Président rappelle la mission de maîtrise d'œuvre signé avec le bureau d'étude SAFEGE en date du 7 juillet 2023.

Suite aux travaux de création d'un réseau d'eau potable entre le SIEA et le SIVAP sur la commune de Chazelles sur Lyon en 2023, afin de sécuriser l'alimentation en eau du SIVAP, Monsieur le Président rappelle la convention pour la fourniture d'eau potable par le SIEMLY signée le 3 février 2023.

Afin de pouvoir fermer automatiquement la vanne en eau dans le cas d'une casse, le syndicat souhaite motoriser la vanne existante dans le regard réducteur en amont de la vanne en gros du SIEMLY et de poser un satellite de télésurveillance GPRS pour la manœuvrer.

Depuis la mise en service de la vanne en gros directe, les débits transités provenant du réseau du SIEMLY peuvent être plus importants que précédemment. Aussi, le SIVAP envisage de changer des appareils existants pour permettre le transit de ces débits, notamment au Claveau et dans la station de Grangeon.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 52 600 € HT.

Oui et délibéré, les membres du bureau syndical, à l'unanimité :

- ☛ Approuvent le Dossier de Consultation des Entreprises, tel qu'annexé, et le montant estimatif des travaux présentés ci-dessus,
- ☛ Disent que des crédits sont prévus au budget Eau 2024,
- ☛ Chargent M. le Président à lancer la consultation, dans le cadre de la procédure « MAPA », article 2120 du code de la commande publique,
- ☛ Sollicitent les aides du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- ☛ Autorisent M. le Président à signer le marché à intervenir ainsi que tout document s'y référant.

INFORMATIONS DIVERSES

3. Courriel de l'ARS -Etude de zonage et schéma de gestion des eaux pluviales de la commune de Saint André le Puy

Suite au courriel de l'ARS reçu en date du 4 avril concernant la problématique du rejet d'eaux pluviales par dispositif d'infiltration sur un secteur de la commune de Saint André le Puy qui est situé dans les Périmètres de protection rapprochés du puits n°1, il est demandé au SIVAP d'émettre un avis sur ce projet, de faire une demande de modification de l'arrêté préfectoral et une demande de nomination d'un hydrogéologue agréé.

Les élus sont favorables à ce projet et demandent au service du syndicat de rédiger un courrier à l'ARS pour demander la modification de l'arrêté préfectoral et nommer un hydrogéologue agréé.

4. Loire Forez agglomération - Augmentation du tarif 2024

Monsieur le Président fait lecture du courrier de Loire Forez agglomération du 20 avril 2024.

Il souhaite que le prix de 1€/M3 soit maintenu jusqu'au 31 décembre 2025.

Les élus acceptent cette demande si la conjoncture le permet.

5. Point sur le recrutement du chargé de mission Captage Grenelles

Monsieur le Président explique que le recrutement d'un chargé de mission Captage Grenelles a été suspendu puisque les rares candidatures reçues ne correspondaient pas au profil recherché.

Le SIVAP a déposé l'offre d'emploi sur l'ARRA² et sera mis sur le site « emploi-territorial.fr » dans la semaine.

La séance est levée à 10h20

Monsieur le Président,
Jacques LAFFONT

Le secrétaire de séance
Serge PERCET

